

hectare, ou 15 f. par bicherée. Mais les difficultés du terrain ne sont pas les seules ; il y a les difficultés résultant des personnes ; et ce ne sont pas les moindres. Il est plus aisé, tout le monde le sait, d'abattre des montagnes et de combler des vallées, que de faire fléchir les volontés de certains habitants des campagnes, au sujet de choses qu'ils ne connaissent pas, en opposition avec celles qu'ils pratiquent.

Certes, si l'espace qu'occupent les communes de Caluire, de Rillieux, de Sathonay, de Neyron, etc., appartenait à une seule personne, ou à un petit nombre seulement d'hommes éclairés et assez riches pour consacrer à la préparation du terrain l'avance nécessaire de 5 à 7 millions de francs, on pourrait peut-être trouver les 3,750 hectares, ou 30,000 bicherées à irriguer. Mais le sol de ces communes est partagé entre plusieurs milliers de propriétaires qui, n'ayant probablement pas entre eux ce capital disponible, peuvent être divisés en deux grandes catégories (sauf quelques exceptions), dont l'une ne voudra pas et l'autre ne pourra pas concourir à des dépenses et à des travaux d'ensemble ayant pour but l'irrigation du pays. Or, sans une mesure générale, qui permette d'établir les rigoles dans tous les sens, comment la réaliserait-on ? Par quel moyen vaincrait-on la résistance d'un propriétaire qui ne voudrait pas souffrir sur son fonds la servitude d'un canal destiné à faire passer de l'eau à des fonds inférieurs ?

Il faut ajouter à ce qui précède que les communes que nous avons citées possèdent les meilleures terres à céréales des environs de Lyon, et que, par ce motif, elles changeraient peut-être difficilement leur mode de culture.

Les grandes irrigations par des canaux sont bien placées dans des contrées très sèches, où il y a ordinairement des séries de 5 à 6 mois sans pluie, et conviennent à des terrains à surface presque horizontale sur une vaste étendue, tels que sont, par exemple, les sols d'alluvion, que le travail de l'homme et l'action du temps ont conquis sur une rivière, ou sur un ma-